

2CRSI

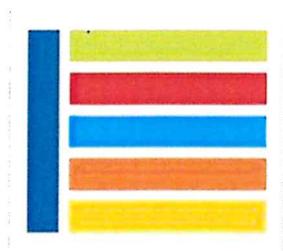
Société anonyme au capital de € 2.007.548,55
32 rue Jacobi Netter

67200 STRASBOURG

ATTESTATION

du commissaire aux comptes

sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5°
du Code de commerce relatif au montant global
des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis
du Code général des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2024



**SOCIETE FIDUCIAIRE
DE REVISION**

2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
Adresse postale :
BP 31037
68050 Mulhouse cedex 1
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55
fidurevision@fidurevision.fr
www.fidurevision.fr

2CRSI
Société anonyme au capital de € 2.007.548,55
32 rue Jacobi Netter

67200 STRASBOURG

ATTESTATION
du commissaire aux comptes
sur les informations communiquées
dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce
relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5
de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2024

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2024**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 juin 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024.

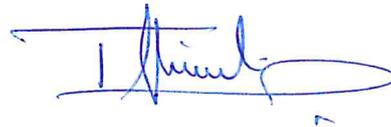
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 0 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Didenheim, le 02 décembre 2024

**Le commissaire aux comptes
Société Fiduciaire de Révision**



Philippe PFLIMLIN



EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES 1 ET 4 DE L'ARTICLE
238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS (MECENAT) – (ARTICLE L. 225-115 5° DU CODE DE
COMMERCE)

Le montant global des sommes versées au titre du Mécénat pour l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élève à :

0 euros

Fait à Strasbourg,

le 29 novembre 2024

Le Président du conseil d'administration

Alain WILMOUTH

SA au capital de 2.007.458,55 € - Siret : 48378434400028

Code NAF : 7022Z - N° de TVA : FR50483784344

2CRSI | www.2crsi.com | contact@2crsi.com

32 rue Jacobi-Netter, 67200 Strasbourg

Tél : +33 (0) 3 68 41 10 60